

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 27 mai 2015 à 19 h. 30 au Café de la Poste à Glovelier

Présences des 38 communes représentées, à savoir :

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Les Breuleux, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Cornol, Courchapoix, Courgenay, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Dampfreux, Delémont, Les Enfers, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lugnez, Mervelier, Muriaux, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rocourt, Rossemaison, Saignelégier, Soyhières, Val-Terbi

Invités :

- M. le Ministre Michel Thentz
- M. Raphaël Schneider, chef du Service des communes"
- M. le Ministre Charles Juillard - M. Damien Rérat - Mme Marie-Jane Intenza
- M. David Asséo
- MM. Benoît Bouverat et Philippe Burket
- Association des fonctionnaires communaux
- AMDD, AMFM, SIDP
- Mmes et MM. les représentant(e)s de la presse: Anne Deschamps (LQJ) et Léandre Berret (RFJ)

Excuses des 19 communes, à savoir :

Le Bémont, Boécourt, Bourrignon, Bure, Châtillon, La Chaux-des-Breuleux, Courchavon, Courrendlin, Develier, Ederswiler, Lajoux, Mettembert, Montfaucon, Movelier, St-Brais, Saulcy, Soubey, Vellerat, Vendlincourt

- Mme V. Metafuni, Féd. jurassienne des ass. de districts des fonctionnaires et employés communaux

Ordre du jour

1. Procès-verbal du 18 février 2015
2. Nomination d'un nouveau membre au Comité
3. Evaluation des fonctions des communes liées à la Loi sur le personnel de l'Etat
 - Discuter et approuver un crédit d'étude de Frs 20'000.-
4. Finances de l'AJC - Comptes 2014
5. Rapport des vérificateurs des comptes 2014
6. Budget 2015
7. Présentation de la réorganisation de la Police cantonale Ch. Juillard - D. Rérat - M.-J. Intenza
8. Présentation **Non** à l'initiative pour l'imposition à la source des travailleurs frontaliers et **OUI** au contre-projet du Parlement Ch. Juillard
 - Prise de position - Adhésion au Comité
9. Présentation Conception directrice des transports publics (CDTP) - Consultation David Asséo
10. Divers.

M. le Président, Joël Vallat, ouvre la séance en saluant la présence de MM. les Ministres, du chef COM, des invités, des représentants des communes et de la presse.

Au nom du Comité, le Président demande le report du point no 9, le présentateur, M. Asséo, étant souffrant. Parallèlement, on demandera un report de délai pour la réponse à la consultation CDTP. Ce point sera reporté à la prochaine assemblée, proposition acceptée.

Les scrutateurs sont désignés : MM. Louis-Joseph Fleury et Jacques Bassang.

1. Procès-verbal du 18 février 2015

PV accepté avec remerciement à son auteur.

2. Nomination d'un nouveau membre au Comité

Le Comité propose la candidature de Damien Chappuis, maire de Delémont en remplacement de Pierre Kohler. Damien Chappuis est marié, âgé de 36 ans, papa de 2 petites filles, il est ingénieur en informatique de gestion, député au Parlement jurassien depuis 9 ans et maire depuis mai 2015. Il est nommé par acclamation.

3. Evaluation des fonctions des communes liées à la Loi sur le personnel de l'Etat - Discuter et approuver un crédit d'étude de Frs 20'000.-

Le Président, par la voix du Comité propose d'ouvrir la discussion. Par rapport au catalogue des fonctionnaires de l'Etat, demeurent des particularités au niveau des communes.

Jean-Bernard Vallat apporte quelques précisions, étant à la tête d'une grande commune fusionnée. Pouvoir profiter de la présence de M. Fehlmann pour permettre l'évaluation des communes est une opportunité qu'il faut saisir. Son mandat terminé, il sera difficilement possible et coûteux d'effectuer l'évaluation.

Michel Thentz : réaliser l'évaluation est élémentaire et représente un intérêt pour les employés communaux, comparables également aux institutions partenaires de l'Etat. Il s'agit là de cohérence.

Roberto Ségella: La commune de Courroux a instauré le principe de l'égalité de fonction de l'Etat et de la commune. On a pris la liste des fonctions. On a pu placer toutes nos fonctions communales dans l'outil parfaitement bien élaboré du Canton.

Raphaël Schneider : Peut-être que l'étude cantonale a pu être validée par la commune de Courroux. Concernant les voyers communaux, leur cahier des charges est différent. Au niveau des caissiers communaux, il y a également différences.

Philippe Burket : L'Association des fonctionnaires communaux est également favorable; il est nécessaire de la réaliser dans les plus brefs délais tout en intégrant des fonctionnaires dans le groupe de travail.

➔ **Au vote, le crédit est accepté par 23, 5 contre, 9 abstentions.**

4. Finances de l'AJC - Comptes 2014

Mme Sabine Lachat, ayant envoyé les documents avant l'assemblée, il est proposé ne pas détailler tous les comptes. Le total du bilan au 31 décembre 2014 s'élève à Frs 971'643.13 à l'actif et au passif.

Le compte d'exploitation présente des produits pour Frs 73'739.70 et des charges pour Frs 76'364.15, d'où un excédent de charges de Frs 2'624.45. Ce résultat s'explique, notamment, par la facture de la recapitalisation de la Caisse de Pensions pour un montant de Frs 3'990.- et le mandat pour le processus de répartition des tâches et charges et de la péréquation intercommunale pour un montant de Frs 23'220.-, la RCJU ayant participé pour le même montant.

5. Rapport des vérificateurs des comptes 2014

M. Philippe Burket, Clos du Doubs, vérificateur donne lecture du rapport. Le total du bilan au 31 décembre 2014 s'élève à Frs 971'643.13 à l'actif et au passif.

Le compte d'exploitation présente un excédent de charges de Frs 2'624.45.

M. Burket propose à l'Assemblée d'accepter le compte d'exploitation et le bilan portant sur l'exercice 2014; ils sont approuvés à une majorité évidente sans opposition; décharge est donnée à la caissière et au Comité AJC.

6. Budget 2015

Le budget mise sur des rentrées de l'ordre de Frs 73'500.- et des charges de l'ordre de Frs 57'330.-. Il mise sur un bénéfice de Frs 16'170.-, comme dépense exceptionnelle, l'AJC finance une partie du cours sur les permis de construire mis sur pied par l'Association des fonctionnaires. Au passage, M. Burket signale que les 2 journées de cours sont complètes.

Au vote, le budget est accepté à une majorité évidente.

7. Présentation de la réorganisation de la Police cantonale Ch. Juillard - D. Rérat - M.-J. Intenza

M. le Ministre Charles Juillard présente l'introduction : il s'agit d'une étape important car on arrive dans la phase de basculement entre l'ancienne et la nouvelle organisation. C'est une grande satisfaction de voir ce projet aboutir. Dans la réorganisation, on dissocie le salaire du grade, on paie une fonction. Auparavant, avec ou sans inconvénients de service, par. ex. : travail de nuit, chacun y avait droit. M. Rérat et Mme Intenza commente la présentation ci-jointe.

Ouverture de la discussion :

Anne-Marie Balmer, Les Enfers : Concernant les 142 postes allant être mis au concours, paraîtront-ils dans le JO ? / Ch.J. : Dans la mesure du possible, il est prévu de replacer les personnes déjà employées. La loi sur le statut du personnel oblige à publier la mise au concours des postes.

Francis-Michel Meyrat, Rossemaison : L'ensemble des mesures ont-elles été discutées avec le personnel employé ? / Ch.J : Depuis le début du processus, tous ont été associés au groupe de travail, sauf en ce qui concerne les derniers engagés. Depuis le début de l'année, ce projet a été présenté, au sein du corps; cette réorganisation est attendue.

Francis-Michel Meyrat, Rossemaison : Qui va véritablement procéder à la nomination ? / Ch. J. : En dessous de la classe 16, c'est le ministre, au-dessus, c'est de la compétence du Gouvernement.

Stéphane Babey, Alle : Peut-on connaître la différence de budget entre la nouvelle et l'ancienne organisation ? / Ch. J. : Cette autonomisation n'augmente pas les coûts, elle les répartit équitablement.

8. Présentation Non à l'initiative pour l'imposition à la source des travailleurs frontaliers et OUI au contre-projet du Parlement Ch. Juillard

M. le Ministre, Charles Juillard présente le sujet. Les 3 co-présidents sont les maires ici présents, représentant les 3 régions : Damien Chappuis, Michel Choffat et Joël Vallat. C'est une initiative anti-frontaliers à l'état primaire. Il est évident que les premières prétéritées avec une imposition à la source, seraient les communes.

Michel Choffat a fait le calcul pour sa commune, en cas d'acceptation de l'initiative : elle passerait sa quotité de 2.35 à 2.55.

Ouverture de la discussion

Henri Erard : L'accord est-il illimité ? / Ch. J. : Tant qu'on ne le remet pas en question ou le dénonce, il est valable. Le contre-projet a l'avantage de pouvoir renégocier le taux 4.5 %.

- Prise de position - Adhésion au Comité

Au vote, l'adhésion au Comité NON à l'initiative est acceptée à une majorité évidente sans opposition.

9. Présentation Conception directrice des transports publics David Asséo (CDTP) - Consultation

REPORTE

10. Divers.

M. le Ministre Ch. Juillard informe l'AMFM qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer des courrier au sujet de l'APEA, on y travaille.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Joël Vallat, lève la séance à 21 h. 30

Saignelégier, le 18 juin 2015

La secrétaire du jour :

Sabine Lachat

Annexes : - Présentation **Réorganisation POC**
- Présentation **Imposition à la source**